****

**Compte-rendu**

**Séminaire pédagogique sur les « modèles économiques »**

**Animé par Christian du Tertre, Président du Club de l’économie de la fonctionnalité**

**Mercredi 3 juillet 2013**

Lieu : locaux du Groupe Bouygues, Centre d’affaire 32, avenue Hoche, 75008 Paris

Participants :

**¤ Christian du Tertre, Club économie de la Fonctionnalité**

**¤ Fabrice Bonnifet, Groupe Bouygues**

**¤ Alain Chatenet, Obsar**

**¤ Christine Grèzes, Bouygues Construction**

**¤ Patrick d’Humières, Institut RSE**

**¤ Christine Prouin Schmitte, la Française des jeux**

**¤ Représentant d’EDF**

En introduction, **Christian du Tertre** présente son travail à l’université Paris-Diderot et au laboratoire Atemis où il s’attache à étudier les mutations du travail et des services et analyse les nouveaux modèles économiques qui impactent le développement des territoires. Le Club économie de la fonctionnalité se penche plus particulièrement sur ces modèles émergents et leurs déclinaisons françaises.

Le but des rencontres initiées par le C3D pour ce séminaire est de créer une dynamique de coopération, d’échanger sur les nouveaux modèles économiques, d’apprendre à se connaître et que chercheurs et entreprises puissent collaborer pour repenser ensemble leurs modèles. En effet, lors d’échanges précédents, l’on avait pu constater qu’il y avait de vraies convergences entre les préoccupations des entreprises membres du C3D et les travaux du Club économie de la fonctionnalité. La rencontre du 3 juillet vise à pousser plus loin les réflexions et les échanges.

**Fabrice Bonnifet** précise qu’un des souhaits du Bureau du C3D c’est de faire connaître le concept d’économie de la fonctionnalité au-delà du seul cercle des initiés. Le défi étant de rendre ces principes et ce modèle nouveau plus digeste et plus compréhensible, afin notamment de pouvoir sensibiliser et informer les patrons et les hauts dirigeants. F. Bonnifet évoque la possibilité que le MEDEF, à l’occasion de son université d’été ou à d’autres moments, puisse lancer un workshop sur cette thématique afin d’informer ses membres.

**Question d’un participant** : Est-on sûr qu’un modèle d’économie de la fonctionnalité sera créateur de valeurs, y compris monétaire ?

**Christian du Tertre** : C’est encore difficile à mesurer, à quantifier, mais l’on peut néanmoins détecter des tendances qui se dégagent peu à peu.

**Fabrice Bonnifet** : Il sera de toute façon développer une argumentation pour prouver économiquement qu’un fabriquant de produit X continuera à gagner de l’argent, non plus en vendant comme avant lesdits produits mais en vendant l’usage de ces même produits. C’est la question centrale. En effet, on peut évoquer l’exemple de la Macif qui s’est inscrite dans une logique comparable et qui a progressivement changé de modèle en assurant non plus les personnes mais les usages. Cette mutation n’a pas été simple et économiquement difficile. Répondre à ces interrogations est essentielle si l’on veut convaincre acteurs économiques et décideurs de la pertinence du modèle économie de la fonctionnalité.

**Christian du Tertre** : Lors de la rencontre précédente du groupe de travail, différentes questions et sujets de réflexion avaient été identifiés.

1) Comment la réglementation de la concurrence peut freiner ou accompagner les expériences d’économie de la fonctionnalité ? En effet, les expérimentations d’économie de la fonctionnalité supposent souvent des coopérations entre acteurs. Or ces collaborations peuvent parfois être considérées comme des ententes, donc des entorses à la concurrence. Une régulation visant à assurer une juste concurrence ne risquerait-elle pas d’avoir aussi pour conséquence d’empêcher les initiatives d’économie de la fonctionnalité ?

2) L’économie de la fonctionnalité implique de prendre en compte les spécificités du territoire et d’inscrire les dynamiques dans le territoire. Or, il y a de grandes inégalités entre territoires. Certains sont économiquement favorisés et à l’inverse d’autres sont pénalisés ou sinistrés. La question que l’on peut de poser est de savoir si des expériences d’économie de la fonctionnalité accroitront ou diminueront ces inégalités territoriales ? Autre question, comment intégrer les différentes parties prenantes du territoire ? Les acteurs de la société civile ? Et quels seront les principaux bénéficiaires d’une mutation vers l’économie de la fonctionnalité.

3) Qu’est-ce que l’immatériel ? Est-ce que c’est la confiance ? Des compétences ? L’esthétique ? Il est nécessaire de bien définir cette notion pour appréhender l’économie de la fonctionnalité.

4) Quelles études de cas mettre en avant ? Quelles expérimentations sont les plus significatives et les plus illustratives des principes de l’économie de la fonctionnalité ?

5) Se posait aussi la question d’une cohabitation des deux modèles. Y aura-t-il forcément transition complète de l’ancien modèle linéaire basé sur la production vers le modèle d’économie de la fonctionnalité ? Ou bien verra-t-on les deux modèles coexister l’un à côté de l’autre ?

Une autre question vient aussi à l’esprit. Pour ces nouveaux échanges économiques privilégiant l’usage plutôt que la possession, quelle régulation devra-t-on mettre en place ?

L’exemple de Michelin qui loue des pneus au kilomètre est-il un exemple isolé ou le reflet d’un vrai changement de modèle économique en train de s’amorcer ?

**Alain Chatenet** : il peut y avoir des modèles d’usage où la quantification, la comptabilisation des coûts est assez simple. C’est le cas de Michelin avec l’usure de la gomme des pneus qui peut être calculée et permettre une évaluation économique du modèle. Et aujourd’hui, la rareté des ressources justifie et encourage l’économie de la fonctionnalité puisque l’entreprise resterait propriétaire des matériaux qui sont de plus en plus couteux.

**Christian du Tertre** : Concernant le point 2 et les retombées possibles d’une expérience d’économie de la fonctionnalité sur un territoire, on peut citer l’exemple de Norpac qui entame une réflexion à ce sujet.

Remarquons que l’économie de la fonctionnalité s’inscrit complètement dans la logique du développement durable et qu’elle vise à concilier les trois dimensions – le social, l’économique, l’environnemental – tout en intégrant la gouvernance afin de mobiliser les parties prenantes.

Quel peut-être dans un temps bref le développement de l’économie de la fonctionnalité ? En fait, le concept se diffuse petit à petit mais pose certains défis. Il existe aujourd’hui une incroyable diversité d’expériences et d’innovations dans le domaine environnemental. Mais il y a aussi nécessité de faire émerger de nouveaux modes de régulation pour mobiliser les différentes parties prenantes.

Autre question à se poser : quel processus de généralisation faudra-t-il inventer pour un changement d’échelle et que l’économie de la fonctionnalité devienne le modèle dominant. Peut-on espérer un phénomène de mimétisme ? Un développement massif de comportements vertueux se diffusant grâce à la logique de marché et l’intérêt économique ?

Faut-il justement une régulation de ces modèles émergents par les marchés ? Les institutions se limitant à corriger les anomalies ou excès engendrés par les marchés ?

Enfin, l’économie de la fonctionnalité pose également la question des innovations servicielles, qui suppose d’intégrer du non-mesurable. Comment professionnaliser les basculements vers ces offres servicielles ? Quels retours d’existence existent ?

**Christian du Tertre** présente ensuite les fondements théoriques de l’économie de la fonctionnalité et les différents modèles économiques (pour le détail, voir le powerpoint joint).

Quatre modèles économiques peuvent être distingués :

1. Modèle « industriel propre »

2. Modèle de « l’économie circulaire »

3. Modèle de « l’économie de la fonctionnalité stade 1 » ou modèle « serviciel »

4. Modèle de « l’économie de la fonctionnalité stade 2 » ou modèle « coopératif »

Un tableau synthétique résume le positionnement de chacun de ces modèles :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Absence d’implication territoriale | Présence d’implication territoriale |
| Logique industrielle /Investis. Matériels | **Modèle « industriel****propre »** | **Modèle de l’économie circulaire** |
| Logique servicielle /Investis. immatériels | **Modèle****EF, stade 1,****ou modèle serviciel** | **Modèle****EF, stade 2,****ou modèle coopératif** |

Le modèle d’économie de la fonctionnalité de stade 2 intègre et articule le modèle serviciel en créant des liens avec le territoire. C’est le modèle le plus abouti, le plus compliqué à mettre en place mais c’est aussi le plus prometteur.

**Question d’un participant** : Peut-on prendre en compte dans le développement de l’économie de la fonctionnalité la crise économique profonde que l’on vit actuellement et comment peut-elle freiner ou au contraire accélérer les mutations et la transition vers ces nouveaux modèles ?

**Christian du Tertre :** Cela dépendra beaucoup du des scenarii de sortie de crise qui seront retenus.

**Patrick D’Humières :** Comme expérimentation intéressante d’économie de la fonctionnalité, l’on peut citer l’exemple du modèle californien de régulation où l’opérateur fournisseur d’électricité est rémunéré dans un premier temps sur une fourniture de base d’électricité mais va surtout faire des profits sur les économies d’énergie qu’il réalisera grâce à des mesures d’efficacité énergétique.

**Fabrice Bonnifet** : Les nouvelles logiques impulsées par l’économie de la fonctionnalité remettent effectivement en cause certains principes. Ainsi, avec nos bâtiments positifs qui produisent plus d’énergie qu’ils n’en consomment, si ce type d’habitats et d’immeubles étaient construits massivement, cela finirait par remettre en cause le modèle économique de certains producteurs d’énergie qui continuent à vouloir vendre plus d’électricité pour faire plus de profit.

Derrière ces dynamiques, il y a de gros enjeux puisque ce sont aussi de nouveaux modèles de développement territorial qui sont en train de se façonner et d’émerger à travers la constitution de smart grids. Si les Français ne réussissent pas à faire émerger un prototype efficace de smart grid et un protocole fonctionnel, ce seront des concurrents étrangers qui imposeront leur modèle qui s’imposera et deviendra la norme. Il est donc important que les pouvoirs publics s’engagent pour standardiser les protocoles, les harmoniser et proposer un modèle français performant.

**Question d’un participant** : Dans votre tableau, vous semblez sinon opposer, du moins distinguer nettement modèle d’économie circulaire et modèle d’économie de la fonctionnalité. Or les deux ne sont pas incompatibles et peuvent être imbriqués ?

**Christian du Tertre :** En fait, je rattache l’économie circulaire à l’ancien modèle industriel, car même s’il intègre une logique d’économie des ressources, il ne remet pas fondamentalement en cause la logique industrielle. L’économie circulaire n’a pas atteint un stade serviciel. C’est pour cela qu’il faut la distinguer de l’économie de la fonctionnalité. De plus, malgré le souci d’optimiser l’utilisation des ressources, la finalité de ce modèle d’économie circulaire reste de vendre toujours davantage de biens et de produire plus. La rentabilité est toujours fondée sur les volumes et engendre de ce fait ce que l’on appelle des « effets rebonds ». C’est donc contradictoire avec une vision strictement écologique.

Dernière critique, l’économie circulaire n’intègre absolument pas la dimension sociale contrairement à l’économie de la fonctionnalité qui intègre bien plus les composantes du développement durable.

**Question d’un participant** : Avons-nous une idée des différentes phases et des stades multiples que devront traverser les entreprises avant d’espérer atteindre un modèle complet d’économie de la fonctionnalité ?

**Christian du Tertre :** Cela pose la question de la transition d’un modèle à l’autre. Il n’y pas de règles. Certaines entreprises vont vouloir basculer directement dans un modèle coopératif. C’est le cas de Norauto qui a expérimenté de nouvelles offres dans ce sens, mais la rentabilité n’est pas évidente et le pari est risqué.

Mais il y a néanmoins d’autres arguments qui plaident en faveur de l’économie de la fonctionnalité, et en premier lieu la raréfaction des ressources et des matières. Ainsi, une étude de François Grosse de Véolia Environnement montre que même si demain, l’on parvenait à recycler 100% des déchets et matériaux, même avec un tel taux de recyclage impossible à atteindre, même dans ce cas, il serait impossible de maintenir durablement le rythme et les volumes de l’ancienne économie. Devrons-nous attendre d’être obligés de changer de modèle par la force des choses ?

**Fabrice Bonnifet** : En complément de ces aspects théoriques, il serait pour la prochaine rencontre utile de pouvoir présenter des cas concrets de modèles d’entreprises ayant développé les principes d’économie de la responsabilité. Avec Christine Grèzes, nous essayerons de vous présenter des exemples de mises en œuvre mais les autres participants peuvent également proposer des expérimentations.

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 23 septembre.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*